

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0011518

AS6178

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 66.40 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : TOLIBBY BOUCHAIB

Date de naissance : 26/01/1960

Adresse : Rue 39, N° 45/47, LAYMOUN 2, 20190 CASABLANCA

Tél. : 0640312716 Total des frais engagés : 2400,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 26/10/2022

Nom et prénom du malade : Tolibby RIBI Age : 25

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : myopie + astigmatisme

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA Le : 25/10/2022

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
20/10/2022	4		60	DR. NAYMUL HAKIM Ophthalmologist 101 N°5 Route d'Azemmour Casablanca - 0643-9-22-95

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

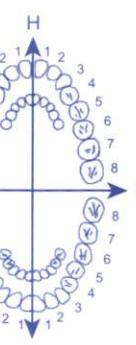
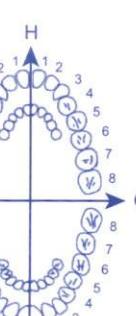
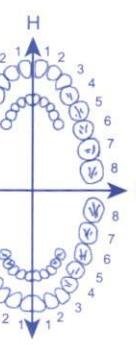
Cachet et Signature du Praticien	Date des Soins	Montant détaillé des Honoraires
<p>ENTRE D'OPTIQUE 185, Bd. Abdelmounen Res. Tel: 05 22 26 05 GSM: 06 61 63 341</p> <p>ENTRE D'OPTIQUE de Mounen Res. Walil - Casablanca 26 26 - GSM: 06 61 63 341</p>	<p>21 10 2022 08/03/23</p>	<p>200 DH X 12 2400DH</p> <p>200 DH X 12 2400DH</p>

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

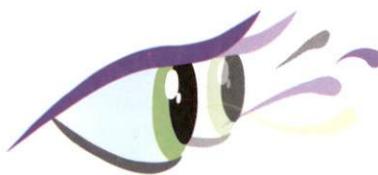
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H	25533412 00000000 35533411	G	Coefficient des travaux
	B	21433552 00000000 11433553		Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
MME SERRAJ HANANE EP. FILALI
DIPLÔMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER



Casa le 08/03/2023
ICE: 001804777000038
TP : 34309939
IF : 41909940

FACTURE

Nom: **TOURBY RIM**

Examen : 12 Séances de rééducation orthoptique

Prix : 200DH X 12=2400 DH

(DEUX MILLE QUATRE CENT DIRHAMS)

1^{er} séance → 08/02/2023

2eme séance → 10/02/2023

3eme séance → 13/02/2023

4eme séance → 15/02/2023

5eme séance → 17/02/2023

6eme séance → 20/02/2023

7eme séance → 22/02/2023

8eme séance → 24/02/2023

9eme séance → 28/02/2023

10eme séance → 03/03/2023

11eme séance → 06/03/2023

12eme séance → 08/03/2023

Mme SERRAJ Hanane Ep. FILALI
CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185 Bd Abdelmoumen Rés. WALILI PARC
Casablanca 22 26 26 26 - GSM : 06 61 63 34 26

Docteur Karim NAYME

Ophtalmologiste

Maladies et chirurgie des yeux

Chirurgie de cataracte - Glaucome

Chirurgie réfractive - Traitement du Kératocône

Oeil et diabète

Adaptation en lentilles de contact

Pathologie vitréo-rétinienne

Chirurgies des paupières et des voies lacrymales



الدكتور كريم النعيم

طبيب العيون

أمراض و جراحة العيون

جراحة المجلالة داء الزرق

تصحيح البصر بالليزر

إصابة العين بداء السكري

العدسات اللاصقة الطبية

أمراض السائل الزجاجي و الشبكة

جراحة الجفون و مسالك الدموع

casablanca

Le 20 octobre 2022

Mme TOURBY Rim

REEDUCATION ORTHOPTIQUE 12 SEANCES

BP Convergences
Unifiant 10 sec

Mme. SERRAJ Hanane Ep. FILALE
CENTRE D'ORTHOPIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen Rés. Walili - Casablanca
Tél: 05 22 26 26 26 - GSM: 06 51 52 21 96

Dr. NAYME Karim
Ophtalmologie
Lot. Nassim, Lot N°5 Route d'Azemmour
- Casablanca -
Tél: 0522-36-60-79 / 0643-08-22-95

Prise de RDV par téléphone

5, Bd Abdellah Boutaleb (ex Rte d'Azemour) Lot. Nassim Casablanca

5، شارع عبد الهادي بوطالب (طريق أزمور سابقا) بجزئه النسيم البيضاء

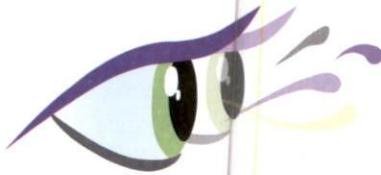
• 212 522 36 60 79 / 06 43 08 22 95

karim.nayme@gmail.com Cabinet ophtalmologie Dr nayme karim

CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE

MME SERRAJ HANANE EP. FILALI

DIPLOMÉE DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE MONTPELLIER



Casa le 21/10/2022
ICE : 001804777000038
TP : 34309939
IF : 41909940

DEVIS

Nom et prénom : TOURBY RIM

EXAMEN : 12 séances de rééducation orthoptique

Prix : 200 X12 = 2400 DH

(DEUX MILLE QUATRE CENT DIRHAMS)

Mme. SERRAJ HANANE EP. FILALI
CENTRE D'ORTHOPTIE - D'ELECTROPHYSIOLOGIE
185, Bd. Abdelmoumen Rés. WALILI - Casa
+21.05.22.26.26.26 - FSM - 06.61.63.34.26